

REJOINDRE SFIL, UNE JEUNE BANQUE PUBLIQUE À TAILLE HUMAINE, UNE OPPORTUNITÉ RARE POUR UN JEUNE DIPLÔMÉ !

SFIL est une jeune banque publique de développement, créée en 2013, dans le but de sécuriser l'accès au financement à long terme du secteur public local en France. Depuis le mois de mai 2015, **SFIL** assure également le refinancement des grands contrats de crédit à l'exportation. Nathalie Derue (80), Directrice des Risques et membre du Comité Exécutif nous explique en quoi rejoindre SFIL présente une opportunité pour un jeune diplômé, avant de revenir sur son parcours.



Nathalie Derue (80)

BIO EXPRESS

Nathalie Derue (80) a débuté dans le domaine du financement de projets au sein de la banque Indosuez à Paris et Singapour et de l'Union Européenne de CIC à Londres. En 2002, elle devient Secrétaire Générale de la Direction des Financements de Projets à Dexia Crédit Local-Paris avant de devenir Directeur Adjoint des Financements de Projet en 2007 puis Directeur Adjoint des Risques en 2009. Depuis 2013, elle est Directrice des Risques de SFIL et membre du Comité Exécutif.

Quels sont les intérêts pour un jeune diplômé de rejoindre SFIL ?

SFIL n'est pas une banque comme les autres. Nous sommes une banque publique de développement, c'est-à-dire une banque de plein exercice, soumise à la réglementation bancaire européenne et supervisée par la Banque Centrale Européenne. A ce titre nous assurons des missions de politique publique.

Travailler chez SFIL, c'est également rejoindre la 7^e banque française par la taille de son bilan. SFIL offre la possibilité à de jeunes diplômés d'exercer des métiers à forte valeur ajoutée en termes de technicité, par exemple des métiers liés aux risques de bilan et de crédit, à la modélisa-

diplômé de tenter l'aventure chez SFIL. La combinaison d'une jeune banque publique à taille humaine représente une opportunité rare lorsqu'on débute sa carrière.

SFIL refinance le secteur public local et depuis peu les grands contrats français à l'export. Il y a donc une dimension d'intérêt général importante au cœur des métiers qui y sont exercés ?

Absolument, SFIL est une banque publique de développement qui accompagne la mise en œuvre de politiques publiques. Concrètement, nous fournissons la ressource pour la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux publics. Nous aidons

SFIL OFFRE LA POSSIBILITÉ À DE JEUNES DIPLÔMÉS D'EXERCER DES MÉTIERS À FORTE VALEUR AJOUTÉE EN TERMES DE TECHNICITÉ...

tion des systèmes de notations internes ou encore à la valorisation de dérivés complexes. Nous recherchons des profils passionnés par les risques de bilan ou des « quants » qui nous aideront sur les modèles crédit ou marchés.

Parallèlement, SFIL peut être considérée comme une start-up puisqu'elle n'a que trois ans d'existence. C'est une structure à taille humaine qui compte 486 personnes. L'ensemble de ces spécificités renvoie l'image d'une banque atypique très différente des autres banques françaises. Il me paraît donc très intéressant pour un jeune

également les collectivités locales et hôpitaux publics concernés à sortir définitivement du risque que constituent les emprunts sensibles contractés il y a plusieurs années auprès de la banque Dexia. Et depuis peu, l'État nous a confié la création d'un dispositif de place qui s'inscrit dans une logique plus globale de développement de l'activité export française dans les secteurs de l'énergie, du transport, de la défense. Rejoindre SFIL, c'est servir la collectivité au sens large.

Comment devient-on directrice des risques d'une jeune banque publique de développement telle que SFIL ?

J'ai débuté ma carrière comme analyste risque de crédit avant de poursuivre dans le secteur des financements de projets. Il s'agit de financements sans recours sur les actionnaires qui sont par définition très risqués puisque la dette n'est remboursée que par les cash flows générés par un unique actif (centrales électriques, routes à péage, etc.). Pour exercer ce métier, il faut donc avoir un bon sens du risque. Et mon évolution vers ce métier a donc été naturelle.

J'ai réalisé une partie significative de ma carrière (de 1988 à 2009) dans le financement de projets et cela sous des angles très différents. Tout d'abord géographiquement, puisque j'ai travaillé à Paris avant de poursuivre 5 ans à Londres et 4 ans à Singapour. Cette dernière période correspondait à la crise asiatique et j'ai alors notamment beaucoup travaillé pour la restructuration de projets en difficulté. J'ai aussi été durant cette période responsable de l'arrangement de la première centrale marchande en Asie. En 2002, j'ai rejoint Dexia à Paris. J'ai alors abordé le financement de projet sous un angle management puisque j'ai créé et encadré deux équipes. La première équipe regroupait de jeunes diplômés qui réalisaient de la modélisation de cash flow, la deuxième équipe était en charge du suivi d'un portefeuille de 25 Md€. Progressivement, je me suis intéressée à la réglementation Bâle II d'abord sous l'angle financement de projet puis plus globalement ainsi qu'à la réglementation « capital économique ». J'ai alors beaucoup échangé avec les équipes risques et ai pu mesurer l'intérêt de ce métier. En 2009, j'ai estimé que j'avais fait le tour du financement de projet sous tous ses angles et j'ai rejoint la filiale Risques. Lorsque SFIL a été créée, je suis devenue Directrice des Risques et membre du Comité Exécutif. Je suis aujourd'hui en charge de tous les types de risques hors conformité. Le domaine des risques est extrêmement varié et technique et recouvre des disciplines très différentes : le risque de crédit n'a rien à voir avec le

ICI, LA RIGUEUR, LE SENS DES CHIFFRES ET LA CAPACITÉ À MODÉLISER DES CONCEPTS PARFOIS ABSTRAITS SONT ESSENTIELS.

risque de bilan ni avec le risque de marché ou le risque opérationnel. La pression réglementaire est de surcroît énorme et évolue chaque jour. Il faut donc constamment s'adapter et développer de nouvelles méthodologies et compétences.

En quoi votre formation d'ingénieur vous est-elle utile ?

Être ingénieur se révèle très utile lorsqu'il s'agit de mettre en place une nouvelle méthodologie, quel que soit le domaine concerné. Ici, la rigueur, le sens des chiffres et la capacité à modéliser des concepts parfois abstraits sont essentiels. Cette formation permet par ailleurs d'appréhender les caractéristiques techniques de certains financements et c'est un atout précieux !

Votre métier est-il selon vous davantage masculin ou féminin ?

Dans le cadre de l'analyse des risques, je pense qu'être un homme ou une femme ne change rien. Seule la question du caractère compte. La responsabilité qui nous incombe consiste à défendre l'intérêt social de la banque, il faut donc savoir accompagner les métiers, mais aussi, quand nous estimons qu'un risque pourrait se matérialiser, être ferme et maintenir sa position quoiqu'il

arrive ! En ce qui me concerne, cela n'était pas inné. J'ai appris à tenir bon et quand je suis convaincue du bien-fondé de ma position, je ne cède pas. J'ai beaucoup admiré des patrons qui présentaient cette double qualité : être à la fois fermes et intransigeants sur l'essentiel tout en étant pédagogues et diplomates pour faire passer leurs idées. ■

EN BREF

SFIL a été créée le 1^{er} février 2013 dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France. Banque à 100 % publique, détenue à 75 % par l'État, à 20 % par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à 5 % par La Banque Postale (LBP). SFIL refinance, via sa société de crédit foncier la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), des prêts à moyen et long termes que La Banque Postale propose, en partenariat avec la CDC, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé. Son objectif est de faire bénéficier à ces derniers des meilleures conditions de financement, grâce à une notation de premier rang, et à une maîtrise des risques irréprochable. Afin de renforcer la capacité d'exportation des entreprises établies en France, SFIL a récemment reçu pour mission, par l'État, la création d'un dispositif de place dédié au refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation, assurés par Coface. Ce dispositif a été autorisé par la Commission européenne en mai 2015.